



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : Signature de la convention de gestion avec le Département du Var relative à la valorisation de l'Espace Naturel Sensible « La Glacière de Pivaut »

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 représentant 14 voix

N° : 037/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n° 08 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – J GIULIANO – J PAUL – F PERO – N RULLAN – JL BONNET – R DEBRAY
– G FERRANTE – JL LAUMAILLER – P TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – L MEAUME – C VENTURINO-GABELLE

Depuis 2017, une convention avec le Conseil départemental du Var a permis de mettre en place un partenariat destiné à valoriser le site de la Glacière de Pivaut dans le cadre des activités du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon. Dans le cadre de cette convention, le Pays d'art et d'histoire a pu mettre en place des médiations à destination d'un large public au travers de son programme de visites thématiques, de son service éducatif et par le biais des visites groupes.

Le département, propriétaire du site au titre des Espaces Naturels Sensibles, autorise le Syndicat Mixte à mettre en place des médiations sur sa propriété par convention.

La précédente convention ayant pris fin en 2022, il convient de renouveler ce partenariat grâce à une nouvelle convention quadripartite établie pour les années 2023-2027 entre le Département, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, la commune de Mazaugues et l'association ASER du Centre Var, avec une possible reconduction.

Où l'exposé,

Le Comité Syndical

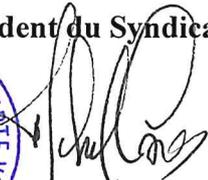
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention de gestion quadripartite concernant « La Glacière de Pivaut » ci-jointe ainsi que tout document se rapportant à cet objet.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS